



Recommandations suite à l'atelier de formation sur la mise en œuvre de la Convention de 2003 relative à la sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel

Nous, participants à l'atelier sur la sensibilisation à la Convention de 2003 et sur les inventaires par les communautés, organisé à Djibouti du 18 au 21 juin 2018 avec le soutien de l'UNESCO, avons jugé nécessaires de formuler les recommandations ci-après :

1. La mise en place d'un Comité national pour la sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel.
2. L'élaboration d'une politique culturelle axée sur les objectifs des différentes conventions culturelles de l'UNESCO et ceux du développement durable 2030 et de la vision 2035 de Djibouti.
3. La construction d'institutions culturelles pour la sauvegarde et la valorisation des éléments du Patrimoine Culturel Immatériel.
4. La création d'organismes spécifiques chargés du Patrimoine Culturel.
5. Le renforcement de la formation académique de la filière Licence Histoire « Parcours, archives et patrimoines » déjà existante à l'Université de Djibouti.
6. La mise en œuvre de la coopération culturelle régionale et internationale en vue de renforcement du patrimoine culturel.
7. La mise en place des réglementations spécifiques au Patrimoine Culturel.
8. La réalisation d'un inventaire nationale sur le Patrimoine Culturel Immatériel.

Nous remercions l'UNESCO pour son assistance technique ainsi que les experts internationaux et nationaux tout en remerciant le Ministre de la Culture, Son Excellence M. Moumin Hassan Barreh, pour cette excellente initiative de renforcement de capacités en matière de Patrimoine Culturel Immatériel.

Djibouti, le 21 juin 2018